



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4766^e séance

Vendredi 30 mai 2003, à 10 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Akram	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours

Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-37657 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours

Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter les représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Brésil, du Congo, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, de la Grèce, du Japon, de la Malaisie, de Maurice, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, de la Tunisie et de l'Uruguay, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Nteturuye (Burundi), M. Mota Sardenberg (Brésil), M. Ikouebe (Congo), M. Iлека (République démocratique du Congo), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Daratzikis (Grèce), M. Haraguchi (Japon), M. Rastam (Malaisie), M. Koonjul (Maurice), M. Baja (Philippines), M. Mulamula (République-Unie de Tanzanie), M. Kamanzi (Rwanda), M. Hachami (Tunisie), et M. Paolillo (Uruguay) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Comme nous le savons tous, l'ordre du jour actuel du Conseil comporte toute une série de questions relatives à l'Afrique qui comprennent les régions où se déroulent en ce moment les conflits en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Dans quelques jours à peine, des missions du Conseil de sécurité partiront vers ces deux sous-régions. Elles manifesteront de façon résolue que l'attention du Conseil reste concentrée sur ces questions, et qu'il demeure activement engagé. Aujourd'hui, nous allons avoir un débat en profondeur sur la façon dont ces missions peuvent promouvoir la responsabilité fondamentale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un des autres objectifs principaux de ce débat sera d'analyser les conflits et les crises complexes qui affectent l'Afrique, afin de débattre des modalités et des mécanismes disponibles au sein du système des Nations Unies pour promouvoir l'adoption de solutions durables ainsi que la paix et la stabilité sur le continent. Grâce à la participation au débat des membres et des non membres du Conseil, nous pouvons nous attendre à des débats fertiles et à un résultat productif.

Je donne à présent la parole à M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant les membres du Conseil sur le thème de ce débat de synthèse « Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité ».

Les missions du Conseil de sécurité en Afrique démontrent clairement son intérêt persistant pour les crises et conflits qui affectent le continent et son engagement à cet égard. Par ailleurs, toutefois, il est nécessaire de trouver de nouveaux instruments plus efficaces pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. À cet égard, le choix des lieux où se rendent des missions, le moment choisi pour les envoyer et la nature de leurs travaux sur le terrain ainsi

qu'au Siège soulèvent des questions cruciales qu'il est essentiel d'examiner lors de cette réunion et à l'avenir.

En conséquence, alors que le Conseil se lance dans ses prochaines missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, il faut appliquer les enseignements tirés des expériences passées et étudier les liens potentiels entre la paix et la sécurité d'un côté, et le développement économique et social de l'autre. Mon bref exposé soulignera les quelques domaines dans lesquels le Conseil pourrait, à mon avis, envisager des efforts supplémentaires, et je conclurai par quelques recommandations quant à la manière de progresser dans ce domaine.

En ce qui concerne les enseignements tirés, premièrement, le Conseil serait bien inspiré d'envisager de recourir aux services d'experts multidisciplinaires des Nations Unies avant et après l'envoi de ses missions d'établissement des faits dans les zones de conflit potentiel ou déclaré en Afrique. Cela encouragerait une utilisation plus efficace du temps alloué aux missions sur le terrain, tout en félicitant un suivi efficace des mesures prises en conséquence. Le Département des opérations de maintien de la paix a récemment envoyé une mission multidisciplinaire en Côte d'Ivoire et une mission similaire est en préparation pour la République centrafricaine, dirigée par le Département des affaires politiques. Voilà des exemples d'une approche multidisciplinaire qui peut déboucher notamment sur des stratégies approfondies de prévention et de gestion des conflits.

Deuxièmement, pour que des mesures préventives aient des chances de succès, il faut qu'elles soient élaborées et mises en oeuvre par le biais d'une collaboration active et du soutien des organisations régionales et sous-régionales.

Troisièmement, en général, il est impossible de régler les conflits en Afrique sans tenir compte de leurs dimensions régionales et mondiales.

Quatrièmement, il faut reconnaître que la communauté internationale n'a pour l'instant pas particulièrement bien réussi dans sa mission de consolidation de la paix après le conflit en Afrique, ni peut-être dans d'autres régions, et que des efforts mieux concertés doivent être menés dans ces domaines. À cet égard, le fait que la communauté internationale ne se soit pas engagée sérieusement dans la consolidation de la paix en République centrafricaine,

au Libéria et en Guinée-Bissau à la fin des opérations internationales de maintien de la paix précédentes dans ces pays explique dans une bonne mesure la résurgence des conflits dans ces régions. Il est donc essentiel, pour parvenir à consolider la paix, que la communauté internationale réalise des efforts plus importants et plus créatifs, de façon concertée et globale, avec la participation non seulement des Nations Unies mais aussi des institutions de Bretton Woods et des pays donateurs.

J'aborderai maintenant quelques questions brûlantes qui appellent un examen de toute urgence.

Les missions du Conseil de sécurité, tant en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest, sont particulièrement opportunes en ce qu'elles fourniront au Conseil l'occasion d'avoir une expérience directe, et donc de pouvoir porter des jugements en connaissance de cause sur toute une série de questions. En Afrique centrale, par exemple, nous exhortons le Conseil, tout d'abord, à évaluer le mandat actuel et les ressources des diverses opérations de paix de l'ONU, et de faire des ajustements fort nécessaires, en particulier pour les missions au Burundi et en République démocratique du Congo; et deuxièmement, à réexaminer la possibilité d'organiser une conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin de débattre de l'avenir de la région, puisque l'idée de cette conférence a commencé à gagner du terrain, à mesure que des progrès sont accomplis dans le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi.

De plus, la mission en Afrique de l'Ouest offre au Conseil l'occasion unique d'évaluer la capacité des organisations régionales à participer aux opérations de paix et, en particulier, de déterminer comment la communauté internationale pourrait faciliter le renforcement de la capacité de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en général et à leur déploiement au Burundi et en Côte d'Ivoire respectivement; d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des critères devant guider la rapidité du retrait du personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL); d'évaluer la vulnérabilité de la Sierra Leone aux menaces à sa sécurité après le retrait de la MINUSIL et, à cet égard, de déterminer la capacité du secteur sécuritaire de la Sierra Leone à répondre à toute menace interne ou externe; d'examiner, avec le Gouvernement de ce pays et les organismes de développement, quelles mesures efficaces en faveur de la consolidation de la paix

devraient être renforcées à mesure que la MINUSIL réduit ses contingents; d'évaluer la meilleure façon pour la communauté internationale de profiter des prochaines élections pour faciliter la cessation du conflit au Libéria et d'évaluer le type d'engagement propre à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections nationales crédibles au Libéria; d'évaluer le niveau actuel de l'engagement en Côte d'Ivoire nécessaire pour promouvoir la mise en oeuvre effective de l'Accord de Linas-Marcoussis, en attendant les élections de 2005.

Mes recommandations sont les suivantes : lors de son retour de mission, le Conseil pourrait retenir les sujets en vue d'organiser des débats thématiques, afin de promouvoir une action plus cohérente du système dans son ensemble : l'État de droit et la promotion de la sécurité intérieure et des droits de l'homme; les conditions minimum nécessaires à la tenue d'élections crédibles; la réforme du secteur de la sécurité; les mesures destinées à accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des ressources et des richesses de l'État; le renforcement de l'autorité de l'État par le biais de la fonction publique et du corps législatif; et l'accroissement de la capacité des organisations régionales à entreprendre des opérations de paix.

La deuxième recommandation est la suivante. En se rendant dans des zones de conflit réelles ou potentielles, le Conseil de sécurité devrait établir des contacts durables avec les parties prenantes ou les parties au conflit. Cela faciliterait la transmission, la réception et la considération de plusieurs résolutions et déclarations présidentielles adoptées par le Conseil et adressées à ces parties.

Enfin, lorsque les missions reviendront au Siège, le Conseil de sécurité pourrait également envisager des mesures encourageant une coordination et une cohérence accrues dans le cadre de la réaction onusienne au niveau intergouvernemental sur les questions liées à la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Pour faire progresser ce processus, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourraient envisager de tenir des réunions périodiques conjointes pour mobiliser l'appui international à l'égard de l'Afrique dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits pour lesquels le Conseil de sécurité a un mandat et du redressement économique, de la reconstruction et du développement après les conflits pour lesquels le

Conseil économique et social a une responsabilité particulière.

Pour terminer, je voudrais dire que le Secrétariat est prêt à aider le Conseil de sécurité à continuer à élaborer, puis à mettre en oeuvre, les propositions qui pourraient ressortir du débat d'aujourd'hui ou des discussions ultérieures, qui visent à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France qui dirigera la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

M. de La Sablière : Dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité, qui se rendra en Afrique centrale du 9 au 16 juin prochain, je voudrais évoquer la situation en République démocratique du Congo et au Burundi.

Cela fait des années que la République démocratique du Congo connaît une situation de conflits qui ont fait, nous dit-on, environ 3 millions de morts. Le Conseil de sécurité s'est, d'emblée, saisi de ces conflits, qui ont impliqué d'une façon ou d'une autre pratiquement tous les pays d'Afrique centrale et australe. Le Conseil, en étroite liaison avec le Secrétaire général, a travaillé avec les parties signataires de l'Accord de Lusaka qui est l'accord fondateur du processus de paix conclu en 1999 pour que se mette en place ce processus et pour qu'il progresse. Aux efforts du Conseil se sont ajoutés ceux d'autres institutions internationales comme celles de Bretton Woods qui sont devenues un acteur majeur pour le rétablissement de la paix dans les Grands Lacs.

Mais il faut le reconnaître, les efforts de la communauté internationale pour que revienne la paix au Congo ont parfois été frustrants. À mesure que se mettaient en place des dispositifs pour que cessent les conflits, ceux-ci semblaient s'y adapter et reprenaient de plus belle sous une forme différente – un peu comme une bactérie développe des résistances aux médicaments qu'on utilise contre elle. Nous avons donc vu le conflit en République démocratique du Congo se transformer. D'un conflit régional motivé par des préoccupations de sécurité, il s'est mué en une crise encore plus complexe ajoutant, en les combinant, d'autres dimensions : une dimension intérieure congolaise, des enjeux économiques régionaux, des conflits locaux dans une situation d'anarchie totale et un drame humanitaire.

La complexité, le caractère parfois difficilement saisissable de ces conflits ne sont évidemment pas une raison pour baisser les bras, d'abord, parce que le coût humain est effrayant mais aussi parce que le processus de paix que nous soutenons commence à porter quelques fruits. Il y a eu un important mouvement de retrait des forces étrangères. Un accord sur la transition politique a été signé entre Congolais. On a commencé à désarmer des groupes armés étrangers. Ce n'est certes pas suffisant parce que ce retrait n'est pas complet, parce que la transition doit démarrer pour de bon, parce que les offensives répétées des rebelles dans l'Est viennent saboter les tentatives de désarmement des groupes armés. Ce n'est pas suffisant non plus parce que les progrès sur le plan politique sont encore loin de se traduire par des progrès réels dans la vie des Congolais. Les massacres se poursuivent et l'instabilité demeure mais, quand même, c'est sur ces progrès qu'il nous faut bâtir pour que les avancées du processus de paix se confirment et pour que la paix revienne.

Alors, aujourd'hui, que pouvons-nous faire? La première chose est de bien faire comprendre à toutes les parties au conflit, dans la région et en République démocratique du Congo que c'est leur processus de paix. Personne d'autre ne sera en mesure de faire la paix. Personne d'autre ne sera en mesure de faire la paix à leur place. Nous pouvons les aider mais le retour à la paix relève de leur responsabilité principale. Le retour à la paix, par ailleurs, est de leur intérêt. Certaines des parties continuent peut-être de penser pouvoir obtenir tel avantage immédiatement en jouant encore directement ou, par procuration, la carte militaire mais, au-delà du très court terme, toutes ont intérêt à un règlement politique et négocié où sont prises en compte les préoccupations légitimes des uns et des autres. Les parties au conflit ont adhéré à cette logique en signant les Accords de Lusaka, Kampala, Pretoria ou d'autres, mais il faut maintenant que ces accords soient pleinement respectés et mis en oeuvre.

Il ne suffit pas d'expliquer, de rappeler aux parties leurs engagements ou d'exercer, le cas échéant, des pressions politiques sur elles pour qu'elles respectent ces engagements. Il faut aussi que le Conseil prenne parfois des mesures plus concrètes pour aider les parties à mettre en oeuvre leurs engagements. C'est la raison d'être de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) déployée pour faciliter le désengagement des combattants, il y a deux ans, le désarmement et le

rapatriement des groupes armés, l'an dernier, la mise en oeuvre des Accords de Luanda et de Pretoria, par la suite. Il convient aussi de prendre des mesures concrètes pour neutraliser les moteurs des conflits. C'est tout le sens du travail accompli par le groupe de travail de l'Ambassadeur Kassem sur le pillage des ressources naturelles du Congo. D'autres mesures concrètes visent à répondre aux urgences lorsque de telles mesures s'imposent, quand il faut mettre fin à des massacres ou à une situation devenue intolérable.

Voilà donc les axes autour desquels s'organise le rôle du Conseil. Message politique, d'un côté, actions de terrain, de l'autre. L'un ne va pas sans l'autre. Le Conseil aujourd'hui est précisément actif sur ces deux registres. Nous venons ainsi de voter la résolution 1484 (2003) qui autorise le déploiement d'une force multinationale à Bunia. Cette force, qui est constituée à la demande du Secrétaire général, aura pour mandat de stabiliser la situation à Bunia et de contribuer à assurer la sécurité de la population civile. Menée par la France, elle sera déployée jusqu'au 1er septembre, le temps nécessaire pour permettre au Secrétaire général de déployer dans cette ville un contingent renforcé de la MONUC. Mais cette action d'urgence n'a guère de sens si on en reste là. Le Conseil ne peut pas se limiter à autoriser une coalition de pays à envoyer une force multinationale à Bunia. Il faut aussi que le Conseil renforce le cadre politique du processus de paix. En un mot, qu'il redonne de l'élan à ce processus de paix qui a bien sûr progressé, comme je le disais à l'instant, mais qui a besoin d'être remis sur les rails. C'est précisément l'objectif de la mission que le Conseil va envoyer dans un peu plus d'une semaine en Afrique centrale et que j'aurai l'honneur de présider.

Mais cette action d'urgence n'a guère de sens si on en reste là. Le Conseil ne peut pas se limiter à autoriser une coalition de pays à envoyer une force multinationale à Bunia. Il faut aussi que le Conseil renforce le cadre politique du processus de paix – en un mot, redonne de l'élan à ce processus de paix qui a bien sûr progressé, comme je le disais à l'instant, mais qui a besoin d'être remis sur les rails. C'est précisément l'objectif de la mission que le Conseil va envoyer dans un peu plus d'une semaine en Afrique centrale et que j'aurai l'honneur de présider.

La mission aura de nombreux messages à passer et notamment, rappeler aux parties congolaises l'absolue nécessité de mettre immédiatement fin aux opérations militaires. C'est indispensable à un moment

où certains lancent dans l'Est de la République démocratique du Congo une opération militaire de grande ampleur. C'est indispensable également pour que démarrent pour de bon le désarmement et le rapatriement des groupes armés étrangers.

Un autre message sera de dire à tous ceux qui soutiennent les groupes armés, quels qu'ils soient – rebelles, milices, groupes armés étrangers – qu'ils doivent immédiatement mettre fin à ce type de soutien et de conflit par procuration, et qu'ils doivent empêcher qu'un tel soutien soit apporté.

La mission devra aussi expliquer aux parties congolaises qui se sont enfin entendues grâce à l'implication personnelle du Président Mbeki sur les modalités de la transition, qu'elles doivent maintenant, sans perdre plus de temps, lancer cette transition. Et la mission devra également rappeler à tous que les richesses du Congo doivent bénéficier aux Congolais.

Au-delà des messages, il nous reviendra aussi de réfléchir aux mesures de confiance que nous pourrions proposer. Il y a eu un pacte de bon voisinage auquel nous devrions, je pense, travailler; la perspective d'une conférence internationale pour la région des Grands Lacs, à la préparation de laquelle Ibrahim Fall travaille également. C'est sur la base de ce que nous diront nos interlocuteurs qu'il nous reviendra d'identifier les moyens à notre disposition pour continuer à aider le processus de paix, notamment à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). C'est donc à la lumière des enseignements de la mission que nous lirons le rapport que le Secrétaire général vient de nous remettre et qui contient des propositions sur l'adaptation du mandat de cette opération de maintien de la paix aux derniers défis du processus de paix.

Je voudrais également évoquer la situation au Burundi, où se rendra également la mission du Conseil. Certes, le Conseil est moins impliqué qu'en République démocratique du Congo, ne fût-ce que parce qu'il n'y a pas d'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays; néanmoins, nous sommes directement concernés également par la situation au Burundi, où se met en place depuis deux ans le processus de l'Accord d'Arusha. La transition politique, prévue par cet Accord, a bien eu lieu avec l'accession à la présidence le 1er mai de l'ancien vice-président. C'est bien la preuve que cette transition

fonctionne et qu'elle doit plus que jamais être soutenue. Elle doit être soutenue car les difficultés que rencontre le processus sont réelles; en premier lieu, l'absence de cessez-le-feu. C'est une situation paradoxale d'un processus de paix qui se met en place, regroupant plus d'une vingtaine de parties alors que les derniers rebelles poursuivent les combats. La transition doit aussi être soutenue car la situation économique du pays est extrêmement difficile. Or, nous le savons tous, une condition essentielle au succès d'un processus de paix est l'arrivée d'une aide économique, indispensable pour financer la paix.

Dans l'immédiat, nous devons donc nous efforcer d'aider les Burundais à consolider le processus d'Arusha qui est déjà irréversible. Pour ce faire, nous devons apporter des réponses à plusieurs questions : comment apporter notre soutien à la mise en place de la mission africaine? Comment amener les derniers rebelles à rejoindre le processus négocié? Comment pouvons-nous aider les Burundais à lutter contre l'impunité? La mission, qui consacrerait une journée entière à Bujumbura à rencontrer tous les acteurs politiques burundais et qui s'efforcera également d'établir un contact avec les derniers rebelles, va – je l'espère – nous aider à trouver des réponses à ces questions difficiles.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre mes remerciements les plus chaleureux à la présidence pakistanaise pour avoir choisi cette question pour la séance récapitulative à un moment extrêmement opportun, juste avant le départ des deux missions du Conseil en Afrique, et alors que nous avons besoin de réfléchir sur leur rôle en tant qu'instrument essentiel du Conseil et sur la façon dont elles peuvent contribuer à réaliser nos objectifs plus larges. Je remercie vivement le Conseiller spécial pour son discours de ce matin. Pour notre action il est absolument essentiel de travailler en liaison avec le Secrétariat et d'utiliser toute la gamme des compétences des Nations Unies.

Les membres du Conseil se rappelleront que nous avons repris la pratique de missions du Conseil sur le terrain en 1999, avec la visite dramatique que cinq d'entre nous ont effectuée à Djakarta et au Timor oriental, et nos déplacements réguliers ont, je pense, renforcé l'image du Conseil en tant qu'organe opérationnel, et non simplement législatif et distant.

À en juger par mon expérience durant quatre années de participation, les missions du Conseil de sécurité ajoutent une dimension supplémentaire à l'action du Conseil en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de règlement des conflits. Elles démontrent de façon éloquente l'importance que le Conseil accorde à des régions ou à des situations conflictuelles particulières, et elles peuvent mettre en relief des situations de crise tels que les combats et le blocage du processus de paix en République démocratique du Congo, d'une façon qui ne permet pas aux gouvernements concernés de fermer les yeux sur la situation. Elles donnent aux ambassadeurs qui siègent au Conseil l'occasion de parler franchement et personnellement aux chefs d'État et d'expliquer les objectifs du Conseil mieux que ne le permettent ses résolutions, et d'obtenir l'engagement personnel des principaux acteurs, dont l'engagement est vital pour trouver des solutions durables aux conflits.

Elles permettent également aux membres du Conseil eux-mêmes de connaître les dures réalités quant aux conséquences du conflit pour les populations concernées. Les missions du Conseil nous mettent face-à-face avec des dirigeants politiques et militaires, mais pas exclusivement. Nous insistons pour rencontrer sur place des représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales et parfois des gens ordinaires. Il est difficile pour moi d'oublier un détour que j'ai fait avec mes collègues des Pays-Bas et de la Namibie à Kananga, dans le centre même de la République démocratique du Congo. Accueillis par les notables de la ville alors que nous roulions dans cette ville complètement ruinée, tous les enfants de la ville sortaient des bâtiments endommagés, scandant en français « Paix! Paix! » et suivaient notre convoi. Ils pensaient que notre simple visite dans la ville – de trois d'entre nous – allait instaurer la paix dans le centre du Congo et leur permettre de remettre en ordre une ville de près de 750 000 habitants.

Nous avons dû reconnaître à notre départ, alors que le soleil se couchait, pour attraper notre vol avant la tombée de la nuit, que les mêmes enfants se tenaient en silence sur le côté de la route, se demandant pourquoi nous partions avant d'avoir assuré une vie normale pour eux et leurs familles. Nous devons reconnaître que nous sommes bien accueillis dans ces lieux, mais que nous suscitons des espoirs qui sont visibles sur la face des enfants.

Je pense donc que toutes nos rencontres avec des personnes sur le terrain, au cours de ces missions, sont extrêmement utiles pour affiner la compréhension du Conseil de l'impact des conflits et nous aider à faire le lien entre des grands événements politiques et militaires et les personnes qu'ils touchent. Nous contribuons également à faire en sorte que la voix de la société civile est entendue par ses propres dirigeants, ce qui n'est pas toujours le cas.

J'espère que la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest se traduira par la concrétisation de ces idéaux. Nous savons combien les conflits en Afrique de l'Ouest sont désormais imbriqués. La guerre civile en Sierra Leone a été encouragée et exacerbée par le Président Taylor; des Libériens sont engagés dans les combats en Côte d'Ivoire. Tous ces conflits ont engendré l'apparition d'un groupe de jeunes gens déplacés et exclus, prêts à se battre n'importe où tant qu'ils sont payés. Cette explosion de l'instabilité s'est retournée contre le Libéria lui-même. Il ne fait désormais plus aucun doute pour nous qu'une stabilité durable dans la sous-région sera conditionnée par l'existence d'une paix durable dans chacun des pays qui la compose.

En Côte d'Ivoire, nous ferons comprendre à toutes les parties qu'il n'y a pas d'autre solution que l'Accord de Linas-Marcoussis. Au Libéria, nous avons pour objectif de consolider les avancées réalisées dans les pourparlers de paix la semaine prochaine, au Ghana, et d'obtenir l'engagement personnel du Président Taylor en faveur d'un cessez-le-feu et d'un plan de paix global. Ayant écouté le professeur Gambari ce matin, je lui suis très reconnaissant des recommandations qu'il a faites concernant notre mission. Elles sont, selon moi, conformes à nos intentions liées à la mission qui sera entreprise le mois prochain.

S'agissant des travaux du Conseil ayant trait à l'Afrique, le Royaume-Uni juge important d'avoir pu travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et la délégation de la France, collaboration que nous allons poursuivre. Je me réjouis de savoir que l'Ambassadeur de La Sablière dirigera la mission dans les Grands Lacs le mois prochain. J'espère qu'il me permettra de faire quelques observations à propos de cette région.

Avec cette mission en passe d'avoir lieu, le Conseil se sera rendu dans la région des Grands Lacs

quatre années de suite. Cet engagement constant s'est traduit par de véritables progrès en République démocratique du Congo. Nous parlons souvent du passage de la guerre à la reconstruction après le conflit – ce que nous avons vu en Sierra Leone. Toutefois, en Afrique centrale, l'enjeu est de taille. Il appelle des efforts longs et assidus, visant à convaincre les parties belligérantes de s'engager réellement en faveur de la paix et de renoncer à la voie des armes. Cela exige que les parties prennent des risques, donnent la primauté à la reconstruction nationale au détriment des ambitions personnelles et politiques, partagent le pouvoir et se disputent dans l'équité l'appui populaire. Avant toute chose, cela exige des dirigeants courageux. Tel est le message que nous devons faire passer lorsque nous rencontrerons face à face les dirigeants de la République démocratique du Congo et des pays voisins, le mois prochain. Le volet burundais de la mission nous permettra de témoigner notre appui à la deuxième phase du Gouvernement de transition, aux nouveaux Président et Vice-Président ainsi qu'à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine.

Pour revenir à l'Afrique de l'Ouest, je suis heureux que nous ayons pu inclure dans notre mission en Afrique de l'Ouest une visite en Guinée-Bissau avec nos collègues du Conseil économique et social. Il ne s'agit pas d'un simple geste symbolique de coopération entre nos deux Conseils. Dans une situation comparable à celle de la Guinée-Bissau, où une gestion défectueuse sur les plans économique et social est à l'origine de l'instabilité du pays, il est primordial que nos deux Conseils oeuvrent activement et conjointement à la recherche d'une solution. Je suis ravi d'être associé à ce vaste processus collectif alors que je siège au Conseil, et je suis tout à fait d'accord avec les recommandations de l'Ambassadeur Gambari à cet égard.

Au début de notre mission en Afrique de l'Ouest, nous nous rendrons au Nigéria et au Ghana. Cela montre combien nous tenons tous à collaborer de très près avec les structures régionales. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a envoyé des troupes en Côte d'Ivoire pour y surveiller le cessez-le-feu, ces troupes participant désormais à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. La CEDEAO a nommé un médiateur, l'ancien Président nigérian, le général Abubakar, afin de faciliter les pourparlers de paix entre le Gouvernement libérien et les rebelles. Il importe que le

Conseil de sécurité soutienne ces initiatives régionales aux plans tant politique que financier pour qu'en Côte d'Ivoire et au Libéria, nous puissions transmettre un message commun qui ait le plus de poids possible.

Mais une telle coopération doit prendre la forme d'un partenariat. Les membres du Conseil peuvent fournir des ressources en faveur du maintien de la paix régionale – à l'exemple de la France en Côte d'Ivoire – ou apporter des fonds aux service de la réintégration et du développement. La France, les États-Unis et le Royaume-Uni mettent au point, depuis quelque temps déjà, un programme de formation au maintien de la paix à l'intention des États africains. Cependant, nous participons à un processus qui doit appartenir aux Africains eux-mêmes. Les pays concernés doivent assumer leur part de responsabilité et exiger des obligations redditionnelles quant à l'application des accords de paix et la mise en oeuvre de véritables mesures de paix.

En tant qu'observateurs extérieurs, nous pouvons apporter notre concours, mais ne pouvons accomplir grand-chose sans l'engagement total de ceux qui sont le plus directement touchés. Il est essentiel que le Conseil mène ses activités relatives à l'Afrique en tenant compte de cette exigence fondamentale qu'est le partenariat tout en prenant pleinement en considération les aspects politiques, économiques, culturels et financiers ainsi que les points sensibles de chaque question. C'est à ce moment-là que nous pourrions entreprendre de consolider le processus visant à ramener la paix et la sécurité en Afrique, ce à quoi nous aspirons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Koonjul, représentant de Maurice, en sa qualité de Président du Groupe des États africains durant le mois de mai. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous nous avez demandé de prendre la parole au nom du Groupe des États africains. Cependant, du fait de l'annonce tardive, il nous été impossible de coordonner la déclaration que je m'appête à faire. Je la prononcerai donc essentiellement en ma qualité de représentant de Maurice, même si je suis convaincu que mes collègues africains partagent nombre des vues que je vais exprimer.

Nous sommes très heureux que le Conseil organise une séance publique consacrée à l'Afrique, la première depuis quelque temps déjà. Cette séance s'inscrit dans un débat de synthèse et a lieu au moment où deux missions importantes du Conseil de sécurité vont faire une tournée en Afrique. Nous aurions souhaité que cette séance soit organisée à une date antérieure, pour que certaines des suggestions que nous aurions pu faire puissent être prises en considération et reprises.

Nous félicitons vivement le Conseil de sécurité d'avoir décidé d'entreprendre ces missions. Nous les jugeons extrêmement utiles; elles sont toujours très bénéfiques. Ces missions sont utiles pour les membres du Conseil de sécurité eux-mêmes dans la mesure où elles leur donnent l'occasion de rencontrer des dirigeants politiques et militaires, comme l'a dit Sir Jeremy Greenstock, mais aussi des membres de la société civile, particuliers et organisations non gouvernementales. Plus important encore, elles sont l'occasion de faire passer le message du Conseil de sécurité auprès des dirigeants politiques et des populations de ces pays.

Néanmoins, nous pensons qu'il est également important que les missions reviennent à New York avec un message donné par les peuples de ces pays à l'adresse du Conseil de sécurité et que suite soit donnée à ces requêtes formulées par les personnes qui sont les premières concernées.

Sir Jeremy Greenstock a indiqué que le Conseil allait conduire sa quatrième mission dans les Grands Lacs. Quatre missions ont eu lieu en quatre ans. Il faudrait, selon nous, que chaque mission s'inspire de la précédente et enregistre des progrès à partir des résultats antérieurs. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons constaté. Nous ne l'avons pas vu de la part du Conseil de sécurité. Nous pensons que toute mission mise en place à l'avenir devrait se pencher sur les événements passés et les échecs des missions précédentes pour obtenir des améliorations.

Par exemple, nous pensons que la mission qui va être effectuée dans les Grands Lacs – au Burundi, notamment – devrait comporter un élément nouveau. Au Burundi, on assiste à une transition pacifique. La paix a plus ou moins été instaurée.

Nous estimons que ce pays mérite de retenir davantage l'attention du Conseil économique et social. Cela aurait peut-être pu constituer une occasion rêvée

pour mettre en place une mission conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, aurait indiqué que la phase de conflit est désormais effectivement franchie, que nous nous trouvons à l'étape d'après conflit, et qu'il est désormais temps de passer à la consolidation de la paix après le conflit et au développement. Une telle mission aurait également envoyé le message que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social travaillent ensemble pour jeter les bases d'une paix solide. Nous pensons, par conséquent, que les mandats doivent toujours être établis sur cette base.

Nous pensons également qu'en préparant de telles missions, surtout en Afrique, il est essentiel d'assurer une bonne coordination avec l'Union africaine, et de la consulter. Il nous a semblé que ces éléments faisaient défaut et que souvent, nos objectifs étaient différents de ceux de l'Union africaine. Or cette organisation se préoccupe, également, des conflits en Afrique et s'est engagée, elle aussi, dans certains efforts de rétablissement de la paix dans la région. Par conséquent, il est important que le Conseil s'efforce de consulter l'Union africaine et de coordonner ses activités avec celles menées par cette dernière. Nous nous souvenons que, l'an passé, lorsque le Conseil de sécurité a créé le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, nous nous étions employés vivement à assurer une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine. Certes, cela est aller très loin et ne se fera pas du jour au lendemain. Mais je pense que nous devrions envisager ces questions; nous devrions au moins commencer par assurer une meilleure coordination.

Nous pensons également que les missions dans les Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest devraient voir s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) pour l'ensemble du continent. De manière générale, nous pensons qu'à l'heure actuelle, des progrès considérables ont été accomplis pour ce qui est de la paix sur le continent. Toutefois cette paix ne saurait être durable tant que le problème du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) n'aura pas été réglé. Il s'agit d'un problème dont même le G-8 a reconnu l'importance l'an passé puisque dans leur communiqué, les ministres sont convenus qu'en l'absence d'activités de DDR dignes de ce nom, la paix

ne saurait être durable. Un tel programme de DDR doit être complet et permettre aux anciens combattants d'être réinsérés dans une vie quotidienne et des activités économiques normales. À défaut, ces personnes seront vite employées ailleurs pour poursuivre des activités dont elles ont pris l'habitude.

Nous estimons donc que durant son séjour sur le terrain et à son retour, la mission devrait essayer d'examiner ce qui peut être fait de plus pour faire avancer les activités de DDR. Nous rappelons que de nombreux camps de DDR ont été construits, en République démocratique du Congo par exemple, dont on supposait qu'ils accueilleraient des combattants prêts à déposer les armes, mais très peu d'entre eux s'y sont rendus, en fait, pas plus de 200 à 300. Lorsque nous avons visité la République démocratique du Congo l'an passé, on nous a, de manière spectaculaire, montré la destruction d'armes rassemblées dans le cadre du programme de DDR. Je pense toutefois que cela n'a pas suffi à véritablement régler le problème. Le Conseil devra envisager comment passer de cette attitude de désarmement volontaire à une approche valorisant des mesures incitatives qui encourageront réellement les combattants à déposer les armes, car sinon la paix durable et à long terme nous échappera.

En ce qui concerne la mission en Afrique de l'Ouest, le Groupe des États d'Afrique regrette qu'elle ait été reportée de manière soudaine pour céder la place à d'autres questions importantes. Certes, on nous a dit que l'Afrique demeurait importante, mais qu'il y avait d'autres questions qui méritaient la priorité. Selon nous, l'urgence et l'importance sont des questions de perception. Nous estimons que ce qui est important pour quelqu'un devient urgent également.

Nous étions préoccupés par le fait que la visite de la mission en Guinée-Bissau risquait d'être remise en question. Je suis heureux d'apprendre de la part de Sir Jeremy Greenstock que la mission passera bien dans ce pays, lors de son périple en Afrique de l'Ouest. Nous considérons également qu'il est important que l'équipe complète du Conseil de sécurité se rende en Guinée-Bissau, de crainte de transmettre un très mauvais message. Nous pensons que ce pays se trouve à une croisée des chemins. Nous disions, par le passé, que ce pays se trouvait dans ce que l'on pourrait appeler la phase d'après conflit, tout en se trouvant en période de pré-conflit. Dans le document distribué par le Président du Conseil, ce dernier évoque le rôle du Conseil de sécurité lorsqu'il s'efforce de mener des

activités visant à prévenir des conflits. La Guinée-Bissau constitue précisément un cas où le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle efficace en tentant de prévenir un conflit de grande envergure.

Nous nous félicitons également de ce que certains membres du Conseil économique et social se rendent en Guinée-Bissau au même moment que la mission du Conseil de sécurité. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il devrait y avoir davantage de missions conjointes dans des pays tels que la Guinée-Bissau ou le Burundi.

Pour terminer, je voudrais simplement faire deux brèves observations concernant les mandats qui ont été proposés. S'agissant du Burundi, nous sommes tout à fait d'accord avec le mandat qui nous a été présenté. Le Conseil de sécurité doit insister auprès du Burundi sur la nécessité de réformer l'armée, un aspect important pour la paix dans ce pays.

En ce qui concerne le Libéria, outre ce qui est indiqué dans le mandat, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait essayer de trouver les voies et moyens d'obtenir d'engager constructivement les autorités de ce pays. Il est important qu'en cette période pré-électorale, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble, accompagnent ce pays et son peuple dans sa marche vers des élections libres et justes. Nous estimons qu'un tel engagement est indispensable et doit s'ajouter aux éléments des recommandations de l'Union africaine inclus dans le mandat.

Je voudrais enfin vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, de l'occasion qui nous a été donnée de revenir sur les problèmes de l'Afrique. Nous voudrions adresser nos meilleurs vœux aux deux dirigeants et à tous les membres du Conseil de sécurité qui vont participer à la mission. Nous leur souhaitons plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Kumalo, qui s'exprime en sa qualité de Président de l'Union africaine et représentant de l'Afrique du Sud.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour nous que de prendre part à la présente séance du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre habile direction des travaux du Conseil durant cette période

mouvementée et cruciale. Il est pour nous réellement important de réfléchir en profondeur sur l'activité du Conseil à la présente séance de récapitulation, en particulier au regard de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Au fil des ans, le Conseil de sécurité est demeuré activement saisi des questions soulevées par les conflits sur le continent africain. Il a cherché à tirer parti de l'ensemble des divers mécanismes à sa disposition pour tenter d'assumer sa responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Les missions d'établissement des faits que le Conseil de sécurité est sur le point d'effectuer enrichiront l'expérience pratique du Conseil qui continue d'être confronté à des situations de conflit complexes en Afrique de l'Ouest et du centre. L'Union africaine est pleinement consciente de ces problèmes et s'est activement engagée dans la prévention et le règlement des conflits. Les missions du Conseil rencontreront des situations de conflit caractérisées par un dénominateur commun : le sous-développement et la ruée vers les ressources naturelles. Il se pose également la question difficile des groupes armés originaires des pays voisins qui franchissent les frontières pour attiser la violence en faisant fi des appels exigeant leur retour dans leurs pays d'origine. Ces personnes ne sont pas des réfugiés et refusent même le désarmement et le rapatriement volontaires. Certains groupes armés autochtones refusent également de s'associer aux cessez-le-feu négociés, empêchant ainsi leurs concitoyens, qui ont embrassé la cause de la paix, de refaire leur vie.

Face à ces défis complexes, le rôle du Conseil demeure déterminant, car l'Article 39 de la Charte confère au Conseil la responsabilité de décider si telle rupture de la paix ou tel acte d'agression constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et de prendre les mesures qui s'imposent pour maintenir ou rétablir la paix. Sans cette disposition, le rôle du Conseil de sécurité en matière de règlement des conflits en Afrique serait sans cesse contesté. On pose des questions de plus en plus insistantes, car des événements récents ont renforcé l'impression que le Conseil de sécurité n'accordait pas l'attention voulue à des conflits dans des lieux tels que l'Ituri, situé dans une zone reculée de la République démocratique du Congo.

Le Conseil doit demeurer au centre de la recherche universelle de la paix. Le Conseil doit demeuré attaché aux mesures collectives efficaces pour prévenir ou éliminer les menaces à la paix, conformément aux principes de la justice et du droit international. À cet égard, nous devrions toutefois nous demander si les mécanismes du Conseil suffisent pour faire face à des questions aussi complexes touchant le règlement des conflits.

Le Conseil de sécurité est le seul organe à disposer d'un mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales à l'échelle du monde entier. En tant que tel, le Conseil ne saurait être perçu comme étant sélectif ou hésitant à s'engager à rétablir la paix. Pour les peuples de l'Afrique, la question n'est pas de savoir si le Conseil demeure activement saisi de leur problème, mais s'il parvient effectivement à rétablir la paix.

Les États membres de l'Union africaine savent déjà, du fait de leur propre expérience amère, qu'un lien vital existe entre la paix et la sécurité et les objectifs plus larges du développement durable. Grâce à l'Acte constitutif de l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les dirigeants africains ont forgé une vision commune et un engagement partagé en faveur d'une croissance et d'un développement durables. Ils ont invité la communauté mondiale à compléter leurs efforts et à mettre en oeuvre les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire vis-à-vis de l'Afrique, qui soulignent l'appui en faveur de la prévention des conflits. Pour nous autres Africains, le Conseil de sécurité demeure un partenaire important dans cette noble entreprise.

Face à ces défis, la coopération qui s'est établie entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social constitue un fait nouveau encourageant. La création, par le Conseil de sécurité, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et la constitution, sous les auspices du Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit ont fait apparaître un nouveau mécanisme susceptible de faciliter une approche plus globale des situations de conflit.

Grâce à ce processus inclusif, le Conseil est à même de mieux saisir la complexité de certaines situations de conflit et de contribuer à l'élaboration de

stratégies globales et intégrées de consolidation de la paix.

Le Conseil doit également tenir compte de la disponibilité des ressources, tant financières que politiques, pour appuyer ses décisions. Les Membres de l'ONU ont noté à maintes reprises que le Conseil connaît le plus grand succès lorsque ses décisions sont caractérisées par la cohésion et la volonté politique. Le meilleur exemple de la combinaison de la volonté politique et des ressources nécessaires résidait peut-être dans la détermination manifestée par le Conseil dans les travaux du Comité contre le terrorisme dirigés par l'Ambassadeur Jeremy Greenstock.

Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine se renforce. Cette relation est axée sur de nombreuses nécessités pratiques, fondées sur le principe déterminant que le multilatéralisme demeure la seule voie viable vers la paix et la sécurité mondiales. L'ONU incarne notre foi dans les droits humains fondamentaux, dans la dignité et la valeur de chacun et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations grandes et petites. Au titre de la Charte, nous sommes résolus à unir nos forces contre les ennemis de la paix. C'est la raison pour laquelle les nombreuses populations qui continuent de souffrir des affres de la guerre et des conflits en Afrique et ailleurs ne cessent de demander : « Lorsque nous sommes dans le besoin, vers qui devons-nous nous tourner si ce n'est vers le Conseil? »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola qui interviendra en tant que Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, je souhaite vous exprimer, Monsieur le Président, ma reconnaissance sincère pour avoir organisé la présente séance à cette heure grave et opportune – quelques jours seulement après notre célébration du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'Unité africaine, devenue maintenant l'Union africaine.

L'ordre du jour proposé par la présidence pakistanaise pour la séance d'aujourd'hui témoigne de

l'attention que le Conseil de sécurité accorde aux problèmes touchant le continent africain et reflète le besoin urgent de trouver les moyens de renforcer l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique.

La déclaration que je prononce ce matin mettra l'accent sur la nécessité de renforcer l'efficacité des mécanismes employés par l'ONU dans ses interventions en faveur de l'Afrique, tout spécialement le rôle des groupes de travail.

Il est encourageant de noter que les groupes spéciaux jouent un rôle croissant au sein du système des Nations Unies : le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, les groupes des amis et le Groupe de travail spécial du Conseil sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique au nom duquel j'interviens ce matin.

Ces instruments, s'ils sont utilisés à bon escient, peuvent et doivent constituer des mécanismes importants pour la promotion et la gestion des crises qui touchent la communauté internationale, en particulier sur le continent africain. À notre avis, il faut améliorer les travaux de ces groupes en rendant leurs recommandations plus pertinentes pour les travaux du Conseil de sécurité. De plus, les groupes de travail devraient rechercher des mécanismes de coopération et de coordination avec les comités des sanctions, puisqu'il est indéniable que l'imposition de sanctions reste encore souvent un outil important permettant d'assurer le respect des normes internationalement acceptées, et qu'elles permettent d'ouvrir la voie au règlement des conflits. Cela fut le cas en Angola, où les sanctions contre le mouvement rebelle, dûment appliquées et contrôlées, devinrent un facteur vital pour mettre fin à la guerre dans mon pays.

La séance publique du Conseil de sécurité sur le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique qui s'est tenue le 22 mai 2002 sous la direction de mon collègue l'Ambassadeur Koonjul, a fait d'importantes recommandations sur la coopération avec le Conseil économique et social pour le renforcement de la confiance dans la région du fleuve Mano, sur le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général en

Afrique, sur la création de groupes d'amis et sur la question de la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Toutefois, le fossé existant entre les décisions et/ou recommandations et leur mise en oeuvre continue de soulever de graves préoccupations. En conséquence, il faut que le groupe de travail entreprenne une évaluation plus rigoureuse des recommandations afin de les rendre mieux adaptées à une mise en oeuvre et à une transposition en mesures concrètes par le système des Nations Unies, et en particulier par le Conseil de sécurité. L'efficacité d'un groupe de travail dépend de sa capacité à se concentrer sur des mesures ou des situations concrètes, à éveiller l'attention de la communauté internationale, ainsi qu'à fournir des avis et un soutien adéquat en vue d'une action appropriée et opportune.

Le cas de la Guinée-Bissau et son traitement conjoint par le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit du Conseil économique et social, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité et le Groupe des amis de la Guinée-Bissau, constituent un bon exemple de la participation positive des groupes de travail. La mission conjointe que doivent entreprendre prochainement le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans ce pays renforcera certainement cet aspect.

Comme je l'ai dit auparavant, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a fait des recommandations pertinentes au Conseil de sécurité sur la coopération avec l'Union africaine. Pour atteindre cet objectif, il faut une meilleure coopération et une meilleure consultation avec l'Union et les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les mesures prises par la communauté internationale et le Conseil de sécurité sur les conflits qui persistent au Libéria, en Côte d'Ivoire et dans les Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, sont un parfait exemple de ce qu'une meilleure coopération permet de réaliser.

Je me félicite des efforts du Secrétaire général destinés à améliorer cette coopération en établissant au sein du Secrétariat un bureau responsable spécifiquement des questions africaines. La récente nomination de M. Gambari à la tête de ce bureau a également été bien accueillie. Voilà un autre exemple

positif de l'assistance fournie à l'Union africaine pour accroître ses capacités.

La signature par les États membres de l'Union africaine d'un protocole visant à créer un Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine constitue pour le continent un progrès important face aux problèmes qui se posent en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Nous nous félicitons en conséquence de la disposition des Nations Unies à offrir son aide dans la mise en oeuvre de ce protocole.

Une des principales préoccupations du continent concerne la nécessité d'une action rapide de maintien de la paix des Nations Unies pour faire face aux crises africaines – comme cela a été répété ce matin dans les déclarations qui ont précédé la mienne – comme le démontre clairement la situation en République démocratique du Congo et plus particulièrement à Bunia. Ce matin, le Conseil a adopté la résolution 1484 (2003), autorisant le déploiement de la Force multinationale intérimaire d'urgence à la suite d'un appel général lancé aux États Membres. Nous rendons hommage à l'initiative de la France et au soutien actif des membres participant à cet effort.

Je voudrais terminer en rappelant que la paix et le développement sont les deux principaux défis qui se posent à l'Afrique et à de nombreuses autres régions du monde aujourd'hui. Ils exigent un engagement généralisé et multisectoriel de toute la communauté internationale. Cette séance d'aujourd'hui, qui achève la présidence du Pakistan pour ce mois-ci, devrait être considérée comme un progrès dans la recherche par le Conseil de nouvelles modalités pour répondre aux crises émergentes dans le monde actuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, dans la mesure où cette séance est peut-être la dernière séance du Conseil de sécurité que vous présiderez pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la manière efficace dont vous avez mené les travaux du Conseil en ce mois difficile. Je voudrais également vous exprimer la satisfaction de ma délégation d'avoir inscrit, au titre du débat de synthèse pour le mois, le thème « Conflits en Afrique : les missions du Conseil de sécurité et les

mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité internationale ».

Ma délégation considère cet exercice comme opportun et nécessaire. Les missions du Conseil de sécurité en Afrique sont devenues un instrument fondamental pour le processus de prise de décision de notre Conseil. Ce sont des missions qui sont menées à bien avec l'appui de l'ONU, et à ce titre, avec la participation directe ou indirecte des États Membres de cette Organisation. En conséquence, ma délégation considère que l'exercice de réflexion que constitue la session d'aujourd'hui fait partie de l'engagement de transparence qui doit caractériser l'exercice des responsabilités du Conseil.

Le processus de prise de décisions concernant les conflits en Afrique doit être le plus large possible. Les conflits sont suscités par un concours de circonstances qui puisent dans des racines historiques très profondes, dans des formes d'organisation, des structures de pouvoir, des formes d'exploitation des ressources naturelles et d'anciennes formes de domination perpétuées précisément par ces conflits. Il est nécessaire d'intégrer tous ces éléments – les différends ethniques et interétatiques, les combats entre factions politiques, l'exploitation illégale des ressources naturelles, le trafic illicite d'armes légères, le recours aux mercenaires, l'utilisation d'enfants comme combattants.

Tous ces éléments doivent être intégrés dans l'approche que le Conseil de sécurité adoptera lorsqu'il sera appelé à prendre des décisions cruciales pour la paix et l'avenir de l'Afrique.

Le Mexique estime qu'en matière d'analyse des conflits, il convient d'adopter une perspective globale qui prenne aussi en compte les dimensions régionales, qui expliquent souvent les causes profondes de ces conflits. Pour ce faire, il importe de nouer un dialogue et d'entrer en communication avec les organisations régionales, les personnalités politiques, les membres de la société civile et tous ceux qui participent activement à ces processus et doivent contribuer à trouver une solution.

Le Conseil de sécurité se doit également d'aborder les problèmes de l'Afrique dans le cadre d'un processus original de coopération avec tous les organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, et cela dans tous ses domaines d'activité. L'Afrique est le point de convergence de tous les

organismes des Nations Unies et de toutes ses activités. Par conséquent, les actions du Conseil de sécurité doivent refléter l'esprit et l'objectif de coopération que nous avons appelé au sein de l'Organisation des Nations Unies le « partenariat », c'est-à-dire l'association avec les organismes des Nations Unies.

Les conflits en Afrique découlent également de situations imprévisibles causées par des catastrophes naturelles, ou par des situations endémiques comme la famine et les épidémies. En conséquence, ces éléments doivent être pris en compte globalement dans nos activités. À l'évidence, la situation financière et les perspectives économiques des pays africains doivent également être prises en compte dans toute décision. D'où l'importance qu'il y a à nouer un dialogue et à avoir des contacts avec les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres institutions financières internationales.

Pour régler les problèmes de l'Afrique, il faut s'attaquer à leurs racines en prenant des mesures à long terme qui peuvent avoir un effet véritablement préventif. À cet égard, nous estimons que les efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de l'éducation devraient être ceux qui, au long terme, donneront les meilleurs résultats pour établir les conditions de paix, de stabilité, de concorde et d'harmonie en Afrique.

Nous nous rendons compte de tout lorsque nous quittons la salle du Conseil et que nous faisons face à la réalité des missions du Conseil de sécurité en Afrique. Il y a un abîme difficile à franchir entre notre appréciation des problèmes de l'Afrique dans cette salle et les réalités que nous constatons sur le terrain – même si ce n'est que brièvement et superficiellement. Mais les missions du Conseil de sécurité en Afrique sont un instrument indispensable pour créer un dialogue direct entre les membres du Conseil de sécurité – comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock – et les dirigeants des pays pour lesquels le Conseil de sécurité est appelé à prendre des décisions. Cela permet aussi de nouer un dialogue avec la société civile, les protagonistes impliqués dans ces conflits et d'établir un contact direct avec les opérations de l'Organisation, de communiquer plus librement, et autrement que par écrit, avec les Représentants spéciaux du Secrétaire général et tous les organismes qui oeuvrent de manière concertée sous la bannière des Nations Unies dans les missions en Afrique.

Grâce aux travaux que mon pays a accomplis au sein du Comité des sanctions pour la Sierra Leone, nous savons qu'il faut savoir nouer un dialogue avec les communautés touchées par les décisions du Conseil de sécurité, établir une communication directe avec les représentants des Nations Unies, lesquels apprécient au quotidien l'impact des sanctions et les difficultés liées à leur mise en oeuvre, réaffirmer notre engagement au plein respect de ces mesures, face à face, aux dirigeants des pays dans la région et les acteurs politiques dont nous aimerions influencer la conduite à travers ces mécanismes, pour porter un jugement valable sur le rôle et la nature de ces sanctions.

C'est ainsi que le Conseil de sécurité a, ces 18 derniers mois, mené plusieurs missions qui ont, selon le Mexique, donné des résultats très positifs. En février dernier, le Conseil de sécurité a dépêché une mission en Éthiopie et en Érythrée dont la tâche était notamment de faire connaître aux parties la priorité que le Conseil a accordée et accorde toujours au règlement pacifique des conflits en tenant compte de la volonté des parties. En conséquence, le Conseil a eu la possibilité d'appuyer les travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'envoyer un message de paix très clair. Le Conseil a également mené des missions en Afrique centrale et de l'Ouest, ce qui a fait partie intégrante de son travail ces dernières années. L'instauration d'un dialogue entre le Conseil et les principaux acteurs de la région est, selon nous, le but principal de ces missions.

À cet égard, les échanges de vues avec les représentants gouvernementaux et avec les membres des diverses factions politiques ont donné au Conseil la possibilité d'évaluer de manière plus réaliste et directe l'importance de ses propres décisions. Récemment, le Conseil de sécurité a envisagé l'envoi d'une force multilatérale pour appuyer la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), plus particulièrement en Ituri. À ce propos, ma délégation souhaite souligner son appui et sa gratitude au contingent uruguayen, qui s'emploie actuellement à remplir sa mission humanitaire dans des conditions extrêmement difficiles en Ituri et à Bunia. Nous pensons que la décision prise par le Conseil de sécurité de dépêcher une force d'urgence multilatérale intérimaire en Afrique est judicieuse et nécessaire et reflète la détermination du Conseil de tenir ses engagements envers la République démocratique du Congo.

Nous pensons que la mission, que dirigera le Représentant permanent de la France, aura également l'occasion d'évaluer les nouvelles mesures que le Conseil de sécurité pourrait adopter pour aider réellement à consolider le processus de paix en cours dans ce pays et dans cette région.

Nous pensons qu'il est particulièrement important d'assurer le suivi des mesures proposées par le Groupe d'experts en ce qui concerne l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui est à la source de nombreux conflits que nous devons traiter aujourd'hui en République démocratique du Congo. Nous devons également faire en sorte que les pays voisins comprennent leurs obligations et leur responsabilité, qui consistent non seulement à rester en dehors du conflit et à respecter pleinement la souveraineté et l'autodétermination du Congo, mais également à prévenir le trafic d'armes ainsi que toute action émanant de leur territoire qui pourrait aggraver la violence et les hostilités à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

En outre, le Conseil de sécurité entreprendra bientôt une visite en Afrique de l'Ouest. Il s'agira d'une nouvelle occasion de renforcer les efforts du Conseil dans la région et de placer ces derniers dans le cadre régional approprié.

La situation en Afrique de l'Ouest s'est détériorée à la suite de la résurgence de conflits internes dans divers pays – conflits qui sont liés entre eux de façon extrêmement complexe. Les visites en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone, ainsi que le dialogue avec les pays voisins dans la région, fourniront également l'occasion au Conseil de sécurité d'adopter, à l'avenir, des décisions qui contribueront à ces processus de paix. Le Conseil de sécurité aura ainsi l'occasion d'évaluer directement les difficultés au Libéria, dont la situation contribue considérablement à l'instabilité qui prévaut dans la région. Ce faisant, nous devons également revoir le rôle des sanctions concernant la Sierra Leone et le Libéria.

Il existe d'autres situations de conflit en Afrique auxquelles le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder son attention, par exemple la Somalie, où le conflit interne devient de plus en plus grave et où la situation humanitaire de la population civile continue de se dégrader. Nous pensons que le Conseil doit à cet égard envisager d'autres mesures pour encourager la tenue d'un dialogue ouvert, avec la participation de

toutes les parties en Somalie, en réaffirmant la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de la Somalie.

Enfin, nous voudrions souligner la menace fondamentale que pose le commerce illicite des armes, et sa relation avec des actes terroristes et la poursuite de conflits armés. Nous devons nous efforcer de mettre fin au commerce illicite des armes légères en Afrique, qui ont l'effet de véritables armes de destruction massive. Le nombre de victimes résultant, chaque année, de conflits où ces armes prolifèrent et où les combattants y ont un accès sans entrave montre que ces armes sont effectivement des armes de destruction massive.

Le Conseil de sécurité doit encourager des actions de prévention des conflits. À cette fin, il sera nécessaire de renforcer la coopération de l'ONU avec les organismes régionaux dans les conditions déjà discutées ici lors de séances précédentes, en particulier à la réunion du mois d'avril entre le Conseil de sécurité et les représentants de diverses organisations régionales, réunion à laquelle l'Afrique était bien représentée.

Le Mexique est déterminé à continuer de promouvoir ses liens d'amitié et de coopération avec l'Afrique. Notre pays est convaincu qu'il faut accorder une attention particulière aux peuples africains et il exprime sa volonté à aider à promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans l'intérêt de ces peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : La présente séance se tient à un moment très important et traite d'une question des plus urgentes sur la scène politique internationale. Le continent africain fait face à l'éclatement de conflits armés. L'évolution récente de la situation en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire a été marquée par un recours excessif à la violence contre des civils et l'emploi d'armes comme moyen de s'affirmer et de réaliser des objectifs politiques et économiques. Ces conflits menacent de déborder les frontières d'un seul État et d'acquérir une

dimension régionale. Le Conseil de sécurité se doit d'adopter des positions plus efficaces et plus rigoureuses, et créer de nouveaux moyens d'assumer sa mission essentielle : maintenir la paix et la sécurité dans le monde en général, et en Afrique en particulier.

Face à cette situation politique et humanitaire sombre dans diverses régions d'Afrique et à l'aggravation des souffrances de dizaines de milliers de civils, l'ONU, qui incarne la volonté de la communauté internationale en s'attaquant aux conflits africains, a connu aussi bien des succès que des revers; d'où la nécessité de mobiliser une volonté politique pour aider les efforts de l'Organisation, afin de pouvoir consolider les succès et éviter les échecs.

En effet, l'expérience passée des Nations Unies en matière de règlement des conflits armés et de consolidation de la paix dans diverses régions du monde, notamment en Afrique, montre que la volonté politique est un élément indispensable pour appuyer les efforts de règlement et rendre les mécanismes de gestion des conflits plus efficaces.

Pour instaurer la paix, il est indispensable d'assurer un engagement politique interne, régional et international, de façon complémentaire et indivisible. De même, les différentes parties concernées par le rôle futur de l'ONU et du Conseil de sécurité face aux conflits en Afrique se demandent si ce rôle va se limiter à la gestion des conflits, au maintien et à la consolidation de la paix et à l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, ou si ce rôle permettra à l'ONU d'agir efficacement en matière de prévention et de maîtrise des conflits avant qu'ils n'éclatent et avant qu'il n'y ait des victimes et des déplacements de populations civiles.

À cet égard, l'Égypte estime que nombre de conflits qui ont récemment affecté l'Afrique auraient pu être évités ou tout au moins maîtrisés plus tôt.

Par conséquent, l'un des plus grands défis à relever concernant le futur rôle de l'ONU dans la gestion des conflits en Afrique consiste à mettre en place un système performant d'alerte rapide, et ce à travers les activités du représentant du Secrétaire général et des bureaux de l'ONU en Afrique, sous la direction du Conseil de sécurité, en coopération et en coordination avec le Secrétariat de l'Union africaine et des organisations et acteurs régionaux concernés.

Il est impératif que la communauté internationale gère les conflits en Afrique en mettant en oeuvre une approche globale qui couvre l'ensemble des aspects politiques, sociaux et économiques. L'Égypte estime que, dans son rôle relatif à la gestion des conflits en Afrique, l'Organisation des Nations Unies est confrontée à un défi de taille. Il s'agit du manque d'engagement des bailleurs de fonds et du non-respect des engagements pris en vue de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit. En outre, on observe, dans les pays concernés, un décalage entre l'exécution des mesures de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et la création d'infrastructures sociales et économiques et, en particulier, la mise en oeuvre des programmes de renforcement des institutions : programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, programmes de déminage et programmes visant à poursuivre en justice les auteurs de crimes de guerre, notamment.

Il est évident qu'une bonne coordination de l'ONU avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les acteurs et organisations régionaux en Afrique, exige également l'octroi permanent d'une assistance financière afin de permettre aux institutions et aux acteurs de s'acquitter de leurs difficiles fonctions de maintien de la paix dans les régions et pays d'Afrique.

L'Égypte constate que le Conseil de sécurité de recourir à une approche régionale pour faire face aux conflits en Afrique, ce qui est tout à fait judicieux. Cette tendance est apparue lors des délibérations du Conseil consacrées, notamment, aux conflits en Côte d'Ivoire et au Libéria, pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, et aux conflits qui sévissent en République démocratique du Congo et au Burundi, pour ce qui est de l'Afrique centrale. Le recours à une approche régionale à l'égard des conflits en Afrique contribue à endiguer ces conflits, à en limiter les retombées négatives et à rendre plus efficace l'action de l'ONU.

L'Égypte salue, par ailleurs, l'intention du Conseil d'envoyer deux missions en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en juin 2003. Cette initiative permettra au Conseil de réaliser les objectifs suivants : premièrement, réaffirmer la volonté de la communauté internationale de trouver des solutions harmonieuses et durables aux conflits dans les deux régions; deuxièmement, examiner les faits et l'évolution de la situation, ainsi que l'ampleur des souffrances subies par la population du fait des conflits armés; troisièmement, identifier les véritables besoins de

l'ONU afin de rendre efficace sa présence sur le terrain dans les zones de conflits; quatrièmement, évaluer l'efficacité des mesures et résolutions adoptées par le Conseil à propos des conflits en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Nous espérons que les deux missions réaliseront ces objectifs et qu'elles reviendront avec une idée plus claire et plus globale sur la façon dont l'ONU devrait, à l'avenir, traiter les conflits africains. Nous espérons également que les résultats de ces missions seront suivies du renforcement des mécanismes de l'ONU qui visent à préserver et à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de saluer le bilan remarquable de la présidence pakistanaise pour le mois qui s'achève. C'est l'oeuvre de votre dynamisme et de votre compétence personnelle. Le Burundi est fier du travail que vous avez accompli et que vous continuez d'accomplir au sein du Conseil.

Le Conseil de sécurité consacre l'essentiel de son temps aux débats sur les conflits en Afrique. Il est regrettable que l'Afrique reste toujours dans une situation de conflits, qui, malheureusement, tarde à prendre fin. Bientôt, le Conseil prendra une nouvelle fois le chemin de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest pour constater sur place les difficultés qui se posent aux divers processus de paix en cours et pour discuter avec les dirigeants nationaux et régionaux, ainsi qu'avec tous les acteurs politiques et armés, de la manière de ramener la paix dans ces deux régions de l'Afrique qui sont en crise.

Ici, je parlerai surtout de la mission que le Conseil va effectuer en Afrique centrale. À cet égard, je m'associe à la déclaration que fera tout à l'heure l'Ambassadeur du Congo, qui est actuellement Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), au nom des pays de l'Afrique centrale. Car, il est vrai qu'il est important de concevoir pour cette région des solutions intégrées afin de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région. Les conflits sont imbriqués. Les situations sont difficiles sur tous les plans, là encore, à

cause des conflits qui ravagent cette partie de l'Afrique.

Je me réjouis de ce que l'Organisation des Nations Unies va envoyer, presque simultanément, la mission multidisciplinaire des organismes de l'ONU en Afrique centrale. Toutes ces missions témoignent de l'engagement réel de tout le système des Nations Unies en vue de parvenir à stabiliser l'Afrique centrale.

Le Burundi apprécie beaucoup les sorties sur le terrain instaurées par le Conseil, désormais pour la quatrième année consécutive en ce qui concerne les missions en Afrique centrale. Elles ont contribué à avancer dans la recherche de la paix, particulièrement en République démocratique du Congo et au Burundi. À la veille de cette quatrième visite dans la région, ma délégation aimerait faire les remarques et les recommandations suivantes afin que la mission réponde réellement aux attentes des populations qui sont victimes de l'état de guerre devenu insupportable et afin que la mission renforce le nouveau leadership de la deuxième phase de la transition au Burundi, transition cruciale qui doit terminer un programme prévu pour 18 mois, tout en intégrant le programme qui n'a pas pu être réalisé au cours de la première partie de la transition à cause de la situation de guerre qui a continué.

Première recommandation : nous pensons que les missions du Conseil devraient, en priorité, inviter et appeler au respect et à l'application des accords politiques et des cessez-le-feu qui sont déjà signés. Aussi longtemps que les parties signataires ne s'efforcent pas de mettre à exécution ce dont elles sont convenues, même si cela exige, bien entendu, beaucoup de concessions de leur part, le processus de paix peut s'enliser, voire faire marche arrière.

Dans le cas du Burundi et de la République démocratique du Congo, les Accords de Lusaka et d'Arusha demeurent les références fondamentales, même il ne faut pas pour autant ignorer les accords subsidiaires qui ont été signés ultérieurement. Ici, le Conseil de sécurité devra rappeler aux uns et aux autres le respect des engagements pris. Il y a en effet une certaine tendance, chez certains signataires, à remettre en cause ces accords ou encore à ce que les parties qui ne les ont pas encore signés et qui sont invitées à le faire menacent tout simplement de les attaquer et de les rendre nuls.

Parmi les engagements pris dans tous ces accords en ce qui concerne le Burundi, il y a aussi des mesures à prendre contre ceux qui refusent la paix négociée. La région et l'Organisation des Nations Unies ont été témoins de tout ce qui a été convenu et signé dans l'Accord d'Arusha. Il sera toujours bon de rappeler tout cela aux groupes et aux mouvements armés qui refusent de rejoindre la table de négociation. J'évoque les Accords de Lusaka et d'Arusha car ils sont tous deux intimement liés et qu'il n'y aura pas la paix au Burundi s'il n'y a pas la paix en République démocratique du Congo et vice-versa, ainsi qu'au sein de la région.

La deuxième recommandation est que les missions du Conseil de sécurité en Afrique centrale devraient promouvoir des solutions durables, car la région vit toujours sous la menace de nouveaux génocides. Les tensions profondes liées à l'histoire coloniale et au mauvais leadership des premières années de l'indépendance sont à la base des violences répétitives dans la sous-région qui ont atteint leur point culminant avec le génocide au Rwanda, en 1994, et les massacres à caractère génocidaire au Burundi en 1993, quelques mois avant le génocide au Rwanda. Elles ont aussi atteint leur point culminant aujourd'hui avec la catastrophe humanitaire à l'Est et au Nord-Est de la République démocratique du Congo. L'idéologie génocidaire ainsi que les responsables du génocide sont toujours présents dans la région. Ils colportent les armes et la mort par delà les frontières. Afin de conjurer à jamais les démons de la violence et de l'extermination physique du voisin, un travail de mémoire doit être fait dans l'Afrique des Grands Lacs, dans le but de connaître la vérité pour mieux soigner le mal à la racine et prévenir les générations futures d'une nouvelle catastrophe.

Au Burundi, les signataires de l'Accord de paix et de réconciliation sont convenus de demander au Conseil de sécurité la mise sur pied d'une commission internationale d'enquête judiciaire, neutre et indépendante, pour établir les responsabilités dans toutes les violences qui ont caractérisé la vie du pays depuis l'indépendance en 1962. Le peuple burundais attend la réponse du Conseil lors de sa visite dans le pays.

Mais que le Conseil comprenne bien que le but de revisiter le passé n'est pas de rouvrir les plaies ou de se venger. L'objectif recherché est de comprendre et de permettre aux coupables de méditer, d'éventuellement

demander le pardon et de se réconcilier avec leurs victimes d'hier. C'est un processus curatif qui est nécessaire. L'Accord d'Arusha prévoit un tribunal pénal pour réprimer ces crimes, mais il prévoit également une commission vérité et réconciliation. Tout cela dépendra, bien entendu, des recommandations issues des enquêtes et c'est pourquoi il est très important que la commission d'enquête soit mise sur pied aussitôt que possible, comme le Conseil l'a déjà fait pour des situations similaires, notamment en Sierra Leone et bientôt au Cambodge. L'objectif, je le répète, est de favoriser la réconciliation, mais en partant sur des bases solides, à savoir la lutte contre l'impunité, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure. Le Conseil de sécurité est invité à aider le Burundi à trouver le moyen de lutter contre l'impunité car c'est la manière la plus sûre de construire l'avenir sur des bases solides.

La troisième recommandation est que les missions du Conseil sont encouragées à délivrer un message clair aux protagonistes dans nos conflits. On entend souvent dans l'opinion de la sous-région de l'Afrique centrale, en tout cas au Burundi, que le Conseil de sécurité se répète dans ses communiqués successifs. C'est peut-être méconnaître les vertus de l'insistance. Peut-être les gens oublient-ils aussi que c'est d'abord aux protagonistes, justement, que revient la première responsabilité de régler leurs différends. Le Conseil ne peut qu'aider les Burundais, les Congolais à parvenir à la paix.

Cependant, il existe des situations qui appellent à plus de fermeté de la part de la communauté internationale. Lorsque, par exemple, le Conseil national pour la défense de la démocratie/Front pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD), le groupe rebelle de Pierre Nkurunziza, lance des bombes meurtrières sur les quartiers de la capitale ou bien sur les centres secondaires à travers le pays, cela s'appelle du terrorisme et doit être condamné comme tel. Lorsque ce groupe prend en otages des élèves et des écoliers et les enrôle parmi les combattants, il s'agit d'une violation de la Convention sur les droits de l'enfant et cela doit être noté.

Dans le même registre, les mouvements ou organisations qui défient la communauté internationale en refusant de rejoindre la table des négociations lorsque celle-ci est ouverte à tout le monde doivent être neutralisés. C'est le cas des Forces nationales de libération/Parti de libération du peuple hutu, le FNL-

Palipehutu de Rwasa Agaton au Burundi. J'ai bien dit Palipehutu, qui veut dire le parti de libération du peuple hutu. Comment peut-on encore s'accommoder d'un mouvement qui fonde son idéologie sur la violence ethnique, dans une région qui est toujours sous menace génocidaire, je l'ai dit, et dans une situation aussi propice à l'éclosion de répliques similaires que la situation au Burundi? Tout cela doit être dit et décrié.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil qui, dans sa déclaration présidentielle du 2 mai dernier, a rappelé au FNL-PALIPEHUTU que la communauté internationale comprend de plus en plus difficilement la légitimité de sa lutte.

Quatrièmement, il importe que le Conseil de sécurité adapte les mandats de son intervention aux situations conflictuelles souvent délicates en Afrique. Aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale, des retournements de situation ont parfois dérouter les missions d'observation ou de maintien de la paix régionales ou onusiennes. En Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en République démocratique du Congo, le Conseil ainsi que les organisations régionales sont appelés, parfois de façon brutale, à modifier les mandats et à accroître les effectifs des missions d'interposition. De telles situations sont parfois imprévisibles. D'autres sont inévitables car, parfois, les termes du mandat sont inadaptés ou bien il manque des effectifs. Le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo est là pour nous le rappeler.

En ce qui concerne le Burundi, la présence sur place d'un Bureau de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la présidence de la Commission de suivi de l'application de l'Accord de paix par l'Ambassadeur Dinka témoignent d'un engagement sans faille des Nations Unies en faveur du Burundi.

Aussi l'Union africaine nouvellement née a répondu à l'appel des Nations Unies en faveur des solutions africaines aux problèmes africains. Elle a décidé l'envoi d'une mission africaine d'observation du cessez-le-feu comprenant environ 3 000 soldats. Après quelques tergiversations initiales, il semble que les moyens sont actuellement réunis pour le déploiement de cette mission. En réalité, il s'agit d'une force. Mais l'effort devra être soutenu, car cette force devra travailler pendant un certain temps. Outre les problèmes des moyens financiers et logistiques, il y a

également la question du mandat de cette force qui sera, je l'espère, analysée ensemble avec le Conseil lors de sa mission. Car c'est la première fois que l'Organisation panafricaine envoie une force d'une telle envergure dans un pays membre.

Il s'agit là naturellement de décider sur quel mandat sera calqué le mandat de la mission africaine. Travaillera-t-elle sous un mandat calqué sur le modèle du Chapitre VI, VII ou VIII? Quel est le mieux adapté parmi les trois dans le cas du Burundi? Le Vice-Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud, représentant le facilitateur Nelson Mandela, a expliqué au Conseil, en décembre dernier, que la mission africaine a pour tâche de faire observer le cessez-le-feu et qu'elle cèdera la place, le moment venu, à une mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi.

Ici, je voudrais aussi dire qu'il est important de faire preuve de souplesse dans les principes qui guident l'envoi d'une force de maintien de la paix car les situations varient selon les pays. Par exemple, l'ONU a hésité à envoyer une mission de maintien de la paix au Burundi car les rebelles refusaient de remettre les armes avant d'avoir été mis en cantonnement. C'est l'une des raisons pour laquelle le Conseil de sécurité ne pouvait évidemment pas décider l'envoi d'une mission. En dépit de tout ceci, nous pouvons avec un peu de patience ou de souplesse amener les rebelles à remettre eux-mêmes leurs armes une fois établi leur cantonnement, car une fois qu'ils sont là et à force de persuasion, il est peut-être possible de parvenir à une situation permettant à une opération de maintien de la paix de fonctionner.

La transition d'une mission africaine à une mission onusienne ne devrait pas être difficile mais doit, bien sûr, être préparée. Cela semble d'autant plus pertinent qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies comprend certes une composante militaire mais aussi des composantes tant politique, humanitaire qu'a fortiori, une composante désarmement, démobilisation et réinsertion ainsi que l'appui électoral, etc. La mission africaine n'a pas toutes ces composantes. Elles sont pourtant nécessaires dans le cas du Burundi.

La coopération entre le Conseil et l'Union africaine devra donc jouer à plein pour que l'oeuvre que poursuit actuellement la communauté internationale au Burundi soit un succès. La prochaine

mission du Conseil donnera donc l'occasion d'en discuter avec les autorités burundaises.

Enfin, concernant ma dernière recommandation, la population africaine des Grands Lacs s'attend à ce que l'appui politique du Conseil soit accompagné d'une amélioration de la situation économique et humanitaire. Dans une région où le conflit politique est exacerbé par l'insuffisance des ressources à partager et par une pauvreté chronique, le ventre affamé n'a point d'oreille pour écouter le message de paix. Certes, des efforts importants sont déployés maintenant. Mais ils sont encore en deçà des besoins et le rôle mobilisateur du Conseil en direction des bailleurs de fonds, notamment en prêchant par l'exemple, sera déterminant. Un proverbe burundais dit que ceux qui partagent le néant ou l'insignifiant s'accusent mutuellement d'être des voleurs. La réalité est plus dramatique quand elle conduit à la suppression physique de l'autre pour prendre sa place ou pour obtenir une part plus importante du gâteau.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour venir en aide aux situations de conflit en Afrique et à des situations de pays qui sortent d'un conflit. Le Burundi a adressé une requête au Conseil économique et social en vue de la création d'un groupe consultatif spécial chargé de suivre la situation socioéconomique du Burundi et d'aider à mobiliser les bailleurs de fonds. Je crois que la décision sera prise lors de la prochaine session de fond du Conseil économique et social à Genève. Nous souhaiterions que le groupe, dès sa mise en place, travaille étroitement avec le groupe similaire qui a été établi au sein du Conseil de sécurité afin que toutes les synergies soient mises ensemble pour aider à la stabilité et au retour de la paix au Burundi. Je souhaite donc plein succès aux prochaines missions du Conseil en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il a adressées à la délégation pakistanaise.

M. Chungong Ayafor (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord, à la suite des orateurs qui m'ont précédé, remercier la présidence pakistanaise, en particulier vous-même, Monsieur le Président, pour l'initiative ô combien originale que vous avez prise d'organiser cette séance récapitulative de la fin de la présidence du Conseil de sécurité sur les conflits en Afrique, les

missions du Conseil de sécurité et les mécanismes de l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité.

Je salue la présence à nos délibérations du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari. Je tiens également à le remercier pour son importante contribution, qui a introduit notre débat tout à l'heure. Ces suggestions fortes aideront sans aucun doute notre Conseil à améliorer son efficacité dans la gestion des questions africaines.

Monsieur le Président, il n'y a pas de doutes que ce débat public qui bénéficie de la participation des États non membres du Conseil permettra de prendre en compte les vues qu'ils auront exprimées sur le sujet en examen. C'est là, de l'avis de ma délégation, un gage de légitimité et d'une large approbation aux propositions qui seront formulées au cours de notre débat public de ce jour. Au moment, précisément, où l'attention de la communauté internationale s'est polarisée sur d'autres théâtres de conflit, le Cameroun se félicite de votre choix de centrer cette discussion sur l'action de l'ONU dans les conflits en Afrique.

De prime abord, le sujet apparaîtrait comme presque déprécié, en tant qu'il est galvaudé pour avoir été, ces dernières années, abondamment examiné à la fois au Conseil de sécurité, qui lui consacre, statistiquement, 62 % de son temps, dans d'autres organes de l'ONU, mais aussi dans d'autres et nombreuses enceintes internationales.

Manifestement, l'Afrique demeure au centre des préoccupations du Conseil de sécurité. En effet, les membres du Conseil de sécurité – et quand il s'est agi particulièrement d'un débat public consacré aux conflits en Afrique – les États Membres de l'ONU ont fait preuve d'une remarquable imagination fertile, en proposant des solutions et des stratégies aussi inédites qu'inhabituelles. Il ne manque aux propositions alors à suggérer que la volonté réelle des parties prenantes et la détermination assurée des membres du Conseil de sécurité à appuyer l'Afrique dans ses combats pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Toutefois, l'angle d'approche choisi est particulièrement nouveau, dans la mesure où il met singulièrement l'accent sur la contribution des missions du Conseil de sécurité dans les zones en proie à des conflits, et, en l'occurrence, à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Comme on le sait, les missions du Conseil de sécurité en général, et en particulier en Afrique, sont essentielles et jouent un rôle primordial. Elles permettent en effet aux États membres du Conseil de sécurité de jauger la situation sur place, de consolider le dialogue avec les parties et de s'informer directement auprès des protagonistes. De surcroît, ces missions du Conseil permettent entre autres aux États membres du Conseil de sécurité de mieux saisir sur place la subtilité des conflits en cause. Elles permettent, en outre, au Conseil de présenter un front uni, ce qui est très important vis-à-vis notamment des parties au conflit et du personnel des institutions des Nations Unies actives sur le terrain.

Je voudrais focaliser mon propos sur quelques-unes des questions induites par la problématique retenue pour ce débat récapitulatif, à savoir en substance, le rôle des missions du Conseil de sécurité et les relations qu'elles suggèrent entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales africaines.

Au cours des dernières années, sur 19 missions du Conseil de sécurité consacrées aux régions en conflit dans le monde, 13 d'entre elles ont été effectuées en Afrique, comme pour justifier le temps que le Conseil de sécurité consacre à l'examen des situations conflictuelles en Afrique. Si les missions du Conseil sur le terrain sont l'occasion de diffuser sans équivoque les positions et les décisions du Conseil de sécurité, ne devraient-elles pas aussi, compte tenu de leur portée politique sur les protagonistes, devenir un outil précieux d'action diplomatique préventive? En effet, dans les situations où tous les signes précurseurs d'un conflit potentiel sont réunis, ces missions pourraient contribuer grandement à désamorcer les tensions, avant que le conflit n'éclate, et compléterait utilement la diplomatie préventive menée par le Secrétaire général.

Il serait par ailleurs souhaitable que les missions du Conseil de sécurité deviennent, de manière cohérente, partie intégrante du processus décisionnel au sein du Conseil de sécurité. Le niveau et la qualité d'information auxquels ces missions permettent aux membres du Conseil d'accéder au contact direct du terrain et des protagonistes influence sans doute leur perception de la situation et pourrait en définitive peser avantageusement sur le sens d'une décision ultérieure à prendre. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité ne devrait-il pas envisager de systématiser ses missions sur le terrain, si les conditions le permettent, lorsqu'ils

projetent notamment de prendre une décision importante sur une situation donnée, les membres prendraient alors position en étant bien au fait des réalités du terrain dans leur globalité.

Bien sûr, dans l'esprit de ma délégation, il ne s'agit pas, dans une telle approche, d'aller marchander les détails de la décision future que le Conseil envisage de prendre. Il ne s'agit pas non plus de se rendre sur le terrain avec des idées préconçues. Il s'agit simplement d'aller se forger comme une intime conviction, en écoutant les parties au conflit et tous les protagonistes, tout en leur communiquant des messages forts. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la décision d'effectuer une mission sur le terrain soit prise en tenant compte de l'avis des États non membres du Conseil de sécurité exprimé lors d'un débat public, étant entendu que certains d'entre eux sont des acteurs régionaux. L'autorité du Conseil ne souffrira pas de cette sorte de préparation à la décision, consistant à entreprendre, selon le cas, des démarches d'incitation, d'injonction auprès des parties et, si nécessaire, d'explication avec elles. En tout état de cause, la réception par les protagonistes des décisions du Conseil de sécurité n'en sera qu'améliorée, ce dernier ayant été consulté, écouté, sans pour autant que le Conseil se sente lié, l'essentiel étant de forger une intime conviction permettant de se décider en toute connaissance de cause.

Nous regrettons cependant que la mission du Conseil de sécurité prévue en Afrique de l'Ouest n'ait pas pu se dérouler dans ces conditions. Dans le même ordre d'idées, parmi les acteurs rencontrés sur le terrain au cours des missions du Conseil, figurent les organisations régionales. Il nous souviendra que le 11 avril 2003, le Conseil de sécurité a consacré son débat public à ses relations avec les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationale. À cette occasion, le Cameroun avait centré son intervention sur la coopération du Conseil de sécurité avec les organisations régionales et sous régionales africaines.

Les missions du Conseil de sécurité sont également des occasions précieuses d'améliorer les relations de travail avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier, dans la manière dont le Conseil considère les décisions et les positions prises par celles-ci sur les dossiers intéressant le continent et dont le Conseil est saisi. Le Conseil de sécurité a, de manière cohérente et encourageante,

développé des relations institutionnelles exemplaires avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous l'avons vu récemment avec la situation en Côte d'Ivoire pour laquelle la CEDEAO a effectué une mission ici à New York pour recevoir l'aval du Conseil de sécurité.

Toutefois, le Conseil de sécurité s'est montré parfois fort sélectif quant il existait une décision régionale contradictoire sur le conflit à l'examen. Nous encourageons le Conseil à consolider ses relations institutionnelles et à les entretenir à l'occasion de ses missions sur le terrain car un des gages d'efficacité serait de parvenir à une parfaite adéquation des efforts régionaux avec l'action du Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Ma délégation attend avec impatience le moment où le Conseil pourra travailler de manière parfaitement harmonieuse avec les organisations régionales quel que soit leur poids politique et la perception qu'en ont ses membres permanents. Cette question doit bénéficier d'une grande attention.

Pour terminer, je voudrais souhaiter que les prochaines missions du Conseil de sécurité dans les Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest soient l'occasion d'y encourager les processus de paix en cours, d'expliquer les positions du Conseil de sécurité et de se convaincre notamment de la nécessité d'adopter définitivement une approche globale à l'échelle de ces sous-régions. Il faut dire que l'Afrique de l'Ouest jouit de l'avantage d'avoir un représentant spécial du Secrétaire général pour l'ensemble de la sous-région. Nous espérons que la prochaine mission interinstitutions de l'ONU en Afrique centrale, conjuguée à celle du Conseil de sécurité dans les Grands Lacs, aboutiront à des recommandations allant dans ce sens.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de participer au débat d'aujourd'hui qui me semble particulièrement opportun. C'est une excellente initiative de votre part, Monsieur le Président, que de donner aux membres du Conseil la possibilité d'évoquer leurs attentes quant aux missions à venir et d'entendre les réactions et observations des autres membres. Je crois que nous avons entendu aujourd'hui des observations et commentaires utiles qui éclaireront notre réflexion sur ces deux missions spécifiques ainsi que sur le processus.

De nombreux intervenants ont déjà mentionné le rôle important que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont appelés à jouer en Afrique. Ils ont suggéré des manières d'améliorer leurs actions sur le terrain. Je pense que nous comprenons tous que l'envoi de deux missions du Conseil de sécurité en Afrique dans les 45 jours à venir souligne la détermination du Conseil de sécurité à faciliter des solutions.

À l'évidence, lorsque nous mentionnons l'Afrique au Conseil de sécurité, nous avons tendance à nous pencher sur les crises et sur les multiples problèmes qui existent, ce qui est normal. Les missions nous aident à le faire plus efficacement et de manière plus centrée. Je tiens cependant à noter que l'Afrique a réalisé de grands progrès ces dernières années. Il y a une décennie, les partis uniques et les dictatures militaires étaient la norme sur le continent; il y a aujourd'hui, selon un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), environ 33 démocraties sur le continent africain. De nombreux pays accomplissent de grands progrès vers une gouvernance efficace, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique illustre l'engagement africain à maintenir et à consolider ces changements positifs. Tout cela est bienvenu et nous appuyons vigoureusement ce processus.

Nous avons également vu certains conflits de longue durée s'achever. En octobre dernier, nous avons célébré le dixième anniversaire de la signature des Accords de paix de Rome, qui ont ramené la paix au Mozambique. La Sierra Leone et l'Angola sortent de longues années d'effusion de sang et sont sur la voie de la reconstruction et de la revitalisation économiques après un conflit.

Pourtant, comme nous ne le savons que trop bien, de nombreuses régions du continent restent plongées dans les conflits et l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité ainsi que tous les États Membres de l'ONU ont encore beaucoup à faire. La terrible situation qui prévaut dans la région de l'Ituri a appelé l'attention du Conseil ces dernières semaines – peut-être pas de manière aussi visible que pour d'autres problèmes que nous avons examinés, mais les membres du Conseil savent que nous avons passé beaucoup de temps sur cette question – et aujourd'hui nous avons adopté une résolution en la matière. À l'instar de la Grande-Bretagne en Sierra Leone, la France prend la

tête d'une force multinationale que nous appuyons pleinement et pour laquelle nous félicitons vivement le Gouvernement français. Nous espérons que la mission du Conseil de sécurité lui permettra de contribuer à mettre en oeuvre une stratégie à long terme en République démocratique du Congo pour mettre fin à ce conflit atroce.

Alors que nous examinons de nombreux points chauds en Afrique – dont beaucoup ont déjà été évoqués aujourd'hui – nous essayons d'aider le Conseil et l'Organisation des Nations Unies, mais également, et cela est très important – comme l'ont remarqué beaucoup d'autres membres – les Africains eux-mêmes, à prendre des engagements durables. Nous appuyons les efforts des États voisins ainsi que ceux d'autres États de la région en faveur du règlement des conflits. Les États-Unis versent des fonds et aident à former du personnel pour plusieurs de ces initiatives et nous continuerons de trouver le moyen de créer un environnement favorable à l'établissement de la paix dans chaque région en conflit.

Le processus de paix fragile au Burundi nécessite toujours un suivi minutieux et une aide durable et nous avons été encouragés par la transition à la présidence le 1er mai. En Afrique de l'Ouest, la situation en Côte d'Ivoire est précaire. Elle exige l'attention de la communauté internationale, afin que les parties continuent de coopérer et d'appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis et que nous oeuvrions tous en vue d'un financement suffisant pour les opérations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui sera indispensable pour assurer le succès de l'opération et de nos efforts de paix.

Les États-Unis appuient fermement les régimes de sanctions imposés aux parties désireuses de maintenir le cycle de violence et d'instabilité. En restreignant l'accès aux armes et aux moyens financiers utilisés pour saper la sécurité internationale, les sanctions peuvent être un outil précieux pour écarter les menaces. Notre objectif n'est pas de punir, mais d'utiliser les sanctions pour modifier la conduite des régimes qui menacent leurs voisins, et que nous n'avons pas besoin de nommer.

En ce qui concerne le Libéria, le Conseil de sécurité a adopté des sanctions vigoureuses. Le peuple libérien connaît une grave crise économique et politique déclenchée par de longues années de guerre civile que le Président Taylor s'obstine à exporter chez

ses voisins. Les négociations de paix prochaines au Ghana sont une occasion permettant au Conseil de jouer un rôle d'appui.

De même, et à terme, le soutien au règlement et à la prévention des conflits est bien servi par le respect des droits humains internationaux et les normes humanitaires ainsi que par l'attachement à une bonne gouvernance. Le Gouvernement des États-Unis participe actuellement à divers programmes dans de nombreux pays africains qui visent à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le développement économique. Nous espérons également travailler avec nos partenaires africains pour promouvoir davantage ces objectifs à travers le Compte pour les défis du Millénaire, dont la bonne gouvernance, une politique économique saine et l'investissement dans le citoyen sont les trois piliers.

Pourtant, comme l'Ambassadeur de La Sablière et d'autres l'ont souligné, les solutions aux conflits de l'Afrique doivent venir en fin de compte des parties au conflit elles-mêmes, elles ne peuvent être imposées de l'extérieur. Les acteurs régionaux et internationaux et le Conseil peuvent fournir l'assistance nécessaire pour aider à maintenir la paix, mais des progrès réels dépendent en fin de compte de la volonté politique et des véritables actions positives des belligérants sur le terrain.

Notre tâche – une tâche que nous espérons voir encouragée par les prochaines missions du Conseil de sécurité – est d'inciter les belligérants à faire les choix essentiels en faveur de la paix, puis d'aider les parties à réaliser cet objectif une fois qu'ils ont pris cette décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mota Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter ainsi que votre délégation pour l'excellente façon dont vous dirigez les délibérations du Conseil durant le mois en cours. Votre initiative consistant à organiser un débat sur les conflits en Afrique et sur l'importance des missions du Conseil de sécurité et des mécanismes des Nations Unies pour

promouvoir la paix et la stabilité est tout à fait opportune. Elle nous donne également l'occasion de porter notre attention sur le Nord-Est de la République démocratique du Congo, où il existe une situation dramatique qui peut se dégrader au point de mettre en danger une importante région de l'Afrique, avec de graves conséquences humanitaires.

En dépit de ses limites, le Brésil contribuera à la force de déploiement rapide des Nations Unies que le Conseil de sécurité a décidé de créer aujourd'hui et nous voudrions rendre hommage au Gouvernement français pour le rôle qu'il a joué à cet égard. Notre gouvernement appuie le récent appel du Secrétaire général Kofi Annan en faveur d'une force de maintien de la paix, dotée d'un mandat plus robuste que celui accordé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en vue de faire face à l'explosion de violence dans ce pays.

Par solidarité, le Brésil s'inquiète vivement du cours des événements en Afrique. Mon pays doit beaucoup de son identité à la vitalité de son héritage africain. En outre, des relations fraternelles existent sur la base de nos affinités ethniques, culturelles et historiques. Enfin, le Brésil reconnaît pleinement que la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique sont vitaux, non seulement pour les peuples africains eux-mêmes, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale.

Comme l'a indiqué clairement le Président Lula da Silva, le renforcement des relations avec l'Afrique est pour nous une obligation politique, morale et historique. Dans cet esprit, notre gouvernement s'attache à développer des relations bilatérales avec les pays africains. Le Ministre brésilien des relations extérieures, l'Ambassadeur Celso Amorim, vient d'achever une série de visites dans sept pays africains, préparant ainsi la visite du Président Lula da Silva sur le continent au mois d'août prochain.

Dans le même temps, le Brésil et ses partenaires africains étudient les possibilités de coopération mutuelle dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise, dont cinq pays africains font partie.

De profondes transformations ont porté l'Afrique à l'avant-plan des préoccupations internationales. Les conflits sont peut-être le trait le plus visible et le plus troublant de ce processus de changement. Mais il existe également des faits importants et positifs, comme le

montrent les tendances à la démocratie et la volonté des dirigeants africains de consacrer leur énergie et leur créativité à la reconstruction sociale et économique, symbolisées par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les Nations Unies continuent d'être une source d'espoir en Afrique. Lorsque la paix est compromise, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il utilise toutes ses ressources diplomatiques.

Le Brésil participe à des opérations de maintien de la paix, décisives pour la paix et la stabilité en Angola et au Mozambique.

Les missions du Conseil de sécurité, telles que celles prévues en Afrique centrale et de l'Ouest le mois prochain, sont utiles, vu qu'elles assurent une interaction directe avec les acteurs locaux, affirment une présence internationale légitime et réaffirment l'attachement à la paix et à la stabilité.

Gardant à l'esprit les types de situations qui ont déclenché ou relancé des conflits en Afrique, il faudrait traiter des causes profondes des conflits en vue de créer des conditions durables pour la paix et la stabilité. La prévention des conflits suppose non seulement l'utilisation avisée des mesures dont dispose le Conseil de sécurité, mais également des efforts de promotion des stratégies de développement et d'appui aux actions d'élimination de la pauvreté.

Le partage des responsabilités entre tous – États Membres, l'ONU elle-même, institutions financières internationales, organisations régionales et sous-régionales, communauté internationale des donateurs et groupes de la société civile – est un élément important de stratégies fructueuses en Afrique. Une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social peut s'avérer être un outil indispensable de traitement des questions liées à la prévention et au règlement des conflits. Nous apprécions la récente création d'un Groupe consultatif ad hoc sur la Guinée-Bissau au sein du Conseil économique et social, auquel le Brésil participe. La prochaine mission du Conseil de sécurité et des membres du Groupe consultatif en Guinée-Bissau, à laquelle le Brésil prendra part, est un bon exemple du potentiel de coordination existant entre les principaux organes de l'ONU.

Il ne faut pas oublier que les pays africains ont la responsabilité de leur propre développement. Depuis sa

création, le NEPAD est une source d'optimisme quant au destin de l'Afrique. Il comprend des mesures qui se renforcent mutuellement et qui assurent la création d'un cercle vertueux d'inclusion sociopolitique, de développement et de paix. Le NEPAD offre également de nouvelles opportunités en matière d'assistance au développement.

Les ressources d'appui au NEPAD pourraient être utilement canalisées à travers des institutions multilatérales en vue de promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud. Depuis 1996, le Brésil suit une politique d'allègement de la dette des pays africains qui contribue au succès d'initiatives telles que le NEPAD. Au cours des dernières années, nous avons annulé des dettes d'un montant de plus d'un milliard de dollars dans l'espoir de promouvoir, dans toute la mesure de nos moyens, le développement de l'Afrique.

Les questions de paix et de développement et les problèmes qui affectent de nombreux pays africains sont extrêmement complexes. Leur solution dépend de la volonté politique, de la solidarité et de stratégies cohérentes et efficaces. Dans cet effort, nous avons tous un rôle à jouer, et le Brésil s'efforce d'assumer le sien.

Le Président (*parle en anglais*) : Le dernier orateur avant la pause-déjeuner est le représentant du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ikouebe (Congo) : J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom des pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance, séance qui offre, notamment à la sous-région que je représente, l'occasion de vous exposer les grandes lignes des événements qui se déroulent actuellement dans cette partie du continent africain sur le plan de la paix et de la sécurité, et cela dans le cadre du partenariat avec l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également féliciter le Conseiller spécial auprès du Secrétaire général, M. Gambari, pour l'excellente

présentation qu'il vient de nous faire. Cette présentation contient des suggestions parfaitement compatibles avec les attentes de l'Afrique centrale.

Voici déjà 11 ans que l'Afrique centrale bénéficie de la part de l'ONU d'un organe de concertation chargé de promouvoir la diplomatie préventive au sein de cette sous-région que tout le monde considère comme particulièrement sensible. Il s'agit du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ce Comité vient de tenir, à Brazzaville, sa dix-neuvième réunion ministérielle, il y a deux semaines, du 14 au 17 mai 2003.

Puisque tout à l'heure je mettrai l'accent sur les missions des Nations Unies en Afrique centrale, je voudrais signaler que ces missions ont fait l'objet d'une intense préparation ces dernières semaines. Tout d'abord, ici même à New York où les ambassadeurs des pays de l'Afrique centrale se sont réunis au début de ce mois pour rencontrer les hauts fonctionnaires du Secrétariat et discuter avec eux du contenu des missions. Je parle de deux missions : de celle du Conseil de sécurité et de la mission interinstitutions. Toutes deux vont se rendre en Afrique centrale au début du mois prochain. Les ambassadeurs ont donc préparé cette visite. Le Congo assurant la présidence en exercice de la CEEAC, j'ai eu l'honneur de représenter tous mes collègues à la réunion ministérielle de Brazzaville, dont je vous donnerai tout à l'heure les grandes lignes. Je signale que le rapport de cette réunion sera distribué ultérieurement à l'ensemble des Membres de l'ONU.

Je tiens à signaler qu'à l'occasion de cette importante réunion, les ministres se sont surtout félicités des progrès enregistrés dans la plupart des États de la sous-région en matière de paix et de sécurité. Ainsi, qu'il s'agisse de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de mon propre pays le Congo ou de la République démocratique du Congo, il a été noté que des avancées significatives étaient perceptibles, bien qu'elles restent à consolider dans certains cas.

C'est pourquoi, des appels pressants ont été lancés en direction de la communauté internationale, particulièrement de l'Organisation des Nations Unies et des bailleurs de fonds, en vue d'obtenir une assistance substantielle conséquente qui permette de stabiliser la situation et de l'améliorer ensuite. Il s'agit notamment

d'aider à la mise en oeuvre des accords de paix et de cessation des hostilités – lorsqu'ils ont été signés – et de soutenir les différents programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Il s'agit aussi d'apporter une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Les ministres ont noté que, dans la plupart des cas, il s'agit surtout de donner une suite concrète aux différents engagements financiers déjà pris par la communauté internationale en faveur de certains pays comme l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Chacun est naturellement conscient que la consolidation de la paix passe aussi, et surtout, par l'amélioration des conditions de vie des populations et par la reconstruction économique du pays.

Concernant notamment la République centrafricaine, les ministres des pays membres de la CEEAC, réunis à Brazzaville, ont adopté une déclaration commune appelant la communauté internationale à apporter une assistance substantielle à ce pays dans cette phase cruciale mais porteuse d'espoirs.

Les ministres ont également manifesté leur préoccupation face à la tragédie en cours dans l'est de la République démocratique du Congo, à Bunia notamment. Ils ont invité, à cet effet, le Conseil de sécurité à modifier le mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'adapter à la situation sur le terrain. À cet égard, la CEEAC ne peut aujourd'hui que se féliciter de l'adoption toute récente – ce matin, même, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1484 (2003), qui autorise le déploiement imminent d'une force multinationale à Bunia.

C'est le lieu pour moi d'exprimer la gratitude des pays de l'Afrique centrale à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, qui a multiplié au cours des derniers mois les initiatives en direction de notre sous-région. L'on se souviendra de la séance du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 2002, consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité, séance qui a abouti à la déclaration présidentielle du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31). Ce document a donné une nouvelle impulsion au partenariat entre l'ONU et l'Afrique centrale et a servi de cadre de référence aux

débats de la dix-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif, dont j'ai parlé tout à l'heure.

C'est pourquoi, les ministres ont salué l'envoi dans la sous-région, au début du mois de juin, d'une mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, dans les zones où persistent de vives tensions, et d'une mission d'évaluation interinstitutions devant dégager une approche des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale qui soit globale, intégrée, résolue et concertée. Les ministres ont souhaité que cette mission interinstitutions recommande, entre autres, la création d'un bureau sous-régional des Nations Unies pour soutenir les efforts déployés par les missions de maintien et de consolidation de la paix ainsi que par les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général en Afrique centrale.

Les ministres ont, d'autre part, favorablement accueilli les préparatifs de la convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Ils ont lancé un appel en faveur de la participation de tous les pays de l'Afrique centrale à l'organisation et à la tenue de cette conférence.

Enfin, puisque nous parlons de prévention et de règlement des conflits, je ne saurais terminer ma

déclaration sans annoncer qu'en prélude à la réunion ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Brazzaville, il s'est également tenu, du 12 au 14 mai, un séminaire sur la mise en oeuvre, en Afrique centrale, du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les résultats de ce séminaire, et notamment le programme d'activités de la sous-région, seront présentés à l'occasion de la première réunion biennale des pays membres de l'Organisation des Nations Unies, qui doit se tenir à New York, du 7 au 11 juillet 2003.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Congo des paroles aimables qu'il a adressées à la délégation pakistanaise.

Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Avec l'accord des membres du Conseil, je compte suspendre la séance jusqu'à 15 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 15.